

# DEVENEZ MEDECIN REGULATEUR



## Activité réservée aux médecins généralistes

1

Flexibilité dans le choix du créneau (2h minimum) et de la fréquence de régulation (Du L au V 24h/24, les samedis, dimanches et jours fériés de 8h à minuit)

2

Régulation au centre 15 CRRA (GHRMSA) ou en distanciel (depuis son domicile ou son cabinet)

3

Formation rémunérée de 4h sur site pour les nouveaux médecins régulateurs et formation continue pour les médecins confirmés

4

Rémunération en statut libéral ou salarial (120€/heure en N1 et 135€/heure en N2) dont 60 journées non imposables

5

Travail au sein d'une équipe dédiée (assistants de régulation médicale et médecins régulateurs)

**POUR TOUTE DEMANDE,  
ENVOYEZ-NOUS UN EMAIL À  
CONTACT@ADOPS68.FR**

Plus d'infos sur  
[www.ADOPS68.fr](http://www.ADOPS68.fr)

